

Le journal de

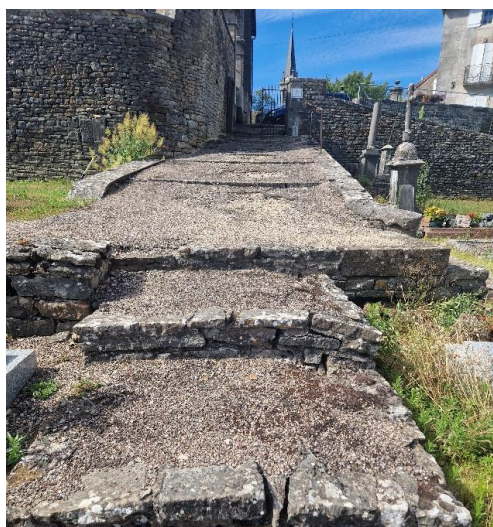


www.mairiedebourg.fr



La caillette

Les travaux du cimetière



Edito

Peut-être, devons-nous nous habituer, bientôt, à de nouveaux "oiseaux" virevoltant au-dessus de nos têtes.

N'ayant nul besoin de nourriture terrestre, les pesticides ne leur font aucun mal. Ne nichant pas dans les haies ou les arbres, la disparition de ces derniers ne les gêne en rien : au contraire, elle favorise leur champ de vision. Nul besoin de leur fournir graines ou abri en hiver. Leur période de reproduction est sans limite ; contrairement à d'autres espèces en voie d'extinction, la leur serait en voie de prolifération.

Oyez, oyez, braves gens : ils ne vous veulent aucun mal, ne sont vantés que pour votre sécurité.

N'ayant pu repérer la couleur de leur plumage, ni le son, sans doute enchanteur, qu'ils émettent : je me plais à rêver à de nouvelles symphonies au-dessus de nos têtes.

Si vous en repérez un : souriez, inutile de lâcher votre débroussailleuse, à moins que celle-ci ne soit confondue avec une arme de destruction massive par une intelligence artificielle pas tout à fait au point. Evitez de faire trop de fumée lors de vos barbecues : ceci pourrait être confondu avec un départ d'incendie.

Arborez donc un drapeau blanc, ainsi que sur vos chapeaux de soleil en signe de neutralité. Messieurs, méfiez-vous si vous contez fleurette à votre voisine, d'une manière un peu rapprochée : il peut vous en coûter gros !

Plus besoin d'espions : ce job étant si peu demandé que les statistiques du chômage n'en pâtiront pas.

Un monde s'invente sans cesse, sans racine, ni véritable légitimité, ni concertation....

Restons acteurs, gardons bons sens, esprit critique, libre arbitre, recul....

En attendant, cultivons les graines d'amour, de bienveillance, de tolérance : elles germent dans notre cœur et n'ont besoin d'être arrosées que par un regard complaisant, un sourire, un mot d'amour...

Que cet été illumine et enchante vos cœurs.



À venir...

13 juillet 2023

Repas champêtre et feux d'artifice

30 juillet 2023

Poulet party

octobre 2023

Halloween (à confirmer)

11 novembre 2023

Armistice 14-18

17 novembre 2023

Beaujolais

19 novembre 2023

Repas des aînés

22 décembre 2023

Noël des enfants (à confirmer)

7 janvier 2024

Vœux de la municipalité

Le mot du Maire

Emeutes, sécheresse, inflation.... L'après Covid n'est pas celui que nous aurions souhaité. Les difficultés sont là, ne nous voilons pas la face. Malgré tout, il y a des points positifs notamment dans notre village. L'activité municipale en témoigne. Les investissements continuent : renforcement de la vidéoprotection, travaux à l'église, amélioration de l'accès au cimetière et effacement des réseaux aériens. Des dossiers importants et lourds financièrement. La commune continue de faire en sorte d'améliorer le quotidien de chacun mais aussi travaille à l'entretien et à la restauration de son patrimoine. Une description détaillée vous attend dans ce numéro.

Nous faisons front, également, à quelques inquiétudes : en effet le niveau des nappes phréatiques est sous surveillance permanente depuis les fortes chaleurs de juin. Je note le civisme et la prise de conscience de chacun quant à la ressource en eau. Le conseil est satisfait des mesures prises notamment la contribution financière à l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Cela participe au maintien de nos capacités de distribution en eau potable.

Le Covid et certains dossiers ont quelque peu émoussé l'ambiance du village, fait baisser les participations volontaires. Je suis persuadé que cela est passager et que nous allons retrouver très vite cette convivialité qui nous caractérise. En attendant, je vous souhaite un bel été, plein de réussites pour celles et ceux qui passent des examens, prometteurs d'une belle rentrée.

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
Dossier : les travaux au cimetière
Compte-rendu du conseil
Application Maelis
Jeu de l'été
Infos

Le premier semestre en images

DECEMBRE

Matinée récréative pour les élus, mais pas que

Dimanche matin quelques conseillers municipaux accompagnés de citoyens bénévoles se sont attelés à décorer le village pour les fêtes de fin d'année. Un gigantesque sapin a trouvé place devant la mairie, une grande échelle était nécessaire pour accrocher les boules lumineuses et la guirlande scintillante. Les grilles, devant l'église, ont été garnies de branches de sapin et de faux paquets cadeaux. Les entrées du village ont vu pousser des bonhommes de neige.

Une nouveauté cette année : la boîte à lettres destinée au Père Noël a été posée sur le mur devant la mairie. Elle attend le courrier des petits, mais aussi des grands, car la magie de Noël n'est pas seulement pour les enfants. Le lutin du Père Noël s'engage à répondre individuellement à tous les messages qui y seront déposés. Une équipe a retroussé les manches pour astiquer la salle afin que tout soit prêt pour accueillir le Père Noël mercredi 21 décembre, à 15 h, à la salle de convivialité. Les enfants de moins de dix ans se sont vus remettre un petit cadeau offert par la municipalité ; et les parents ont pu échanger autour du verre de l'amitié tout en dégustant papillotes et autres gourmandises.



Visite de Madame la Sous Préfète à Bourg



Mercredi 21 décembre, alors que la salle de convivialité était animée par les jeux des enfants attendant impatiemment le Père Noël, se déroulait à la salle de réunion du conseil une réunion avec Mme Emmanuelle Juan-Keunebroek. Mme la Sous-préfète répondait à l'invitation de la municipalité. Différents sujets ont été évoqués. D'abord, la gestion de l'eau : Dominique Thiebaud, accompagné des deux adjoints et d'une conseillère municipale, ont pu décrire le réseau en détail et expliquer la manière dont l'eau potable est distribuée aux habitants, mais aussi comment nous maîtrisons la gestion des fuites, notamment avec l'installation de compteurs de sectorisation consultables à distance sur les Smartphones ou ordinateurs.

Autre sujet d'actualité : la diminution des consommations électriques, la commune n'ayant pas attendu la situation de crise pour éteindre l'éclairage public la nuit. La salle de convivialité et la mairie sont équipées d'éclairage LED depuis 2017. Les moyens des petites communes étant limités, elles sont très vigilantes sur les dépenses courantes.

Il a été évoqué également avec Mme la Sous-Préfète, les travaux en cours pour lesquels des subventions ont été demandées : vitraux de l'église et divers travaux de restauration. Il lui a été montré et expliqué en détail le rendu attendu avec la visite de l'église « qu'elle a trouvé très jolie ». Le second chantier prévu : l'entrée du cimetière, avec visite sur place. Cela a permis à Mme Emmanuelle Juan-Keunebroek de faire une déambulation dans le village, elle a pu ainsi voir les maisons de caractère et constater les restaurations effectuées avec goût depuis plusieurs années. Ces rénovations étant réalisées en préservant l'aspect de la pierre naturelle, ce qui donne un cachet au village. Celui-ci sera embelli lorsque l'enfouissement des réseaux sera terminé. La première tranche de travaux est prévue en 2023.

Avant de partir, Mme la Sous-Préfète a fait un clin d'œil au Père Noël occupé à vider sa hotte pour le plaisir des enfants.

Arbre de Noël

Mercredi 21 décembre, le Père Noël, tant attendu, est apparu dans son bel habit rouge avec sa longue barbe blanche. Une vingtaine d'enfants l'ont accueilli en chantant « Petit papa Noël ». Pour patienter avant son arrivée et dans l'esprit d'un après-midi récréatif, des jeux géants en bois avaient été installés dans la salle de convivialité. Sur la table dressée pour l'occasion, papillotes, gâteaux et jus de fruits ont régalé petits et grands. Lorsque le Père Noël a fait son entrée, les plus petits se sont blottis dans les bras de leurs parents, alors que les plus grands s'en approchaient pour avoir un câlin avant la distribution de paquets bien emballés. Chaque enfant de 0 à 10 ans a reçu un cadeau. Cet arbre de Noël était organisé par la municipalité.



JANVIER

Vœux de la municipalité et accueil des nouveaux habitants

Dimanche 08 janvier, à 11 h, les habitants du village rassemblés à la salle de convivialité, ont écouté avec attention le discours du maire Dominique Thiebaud, heureux de renouer avec les traditions après ces années Covid. Il a rappelé les travaux effectués dans la commune, puis les projets pour 2023. Le discours étant plus long que les autres années, il a invité l'assemblée à faire patienter les papilles. Il était accompagné de Jean-Michel Rabiet, conseiller départemental du canton de Villegusien. Dans son allocution, le maire a souhaité à tous une bonne santé afin que chacun puisse accomplir ses projets. Une pensée particulière pour les habitants disparus en 2022, et tous ceux qui, aujourd'hui, retenus par leur travail, ou autres obligations familiales n'ont pu participer. Il n'a pas oublié de remercier les associations de Bourg, qui dynamisent le village lors de manifestations, ainsi que, les bénévoles qui se mobilisent à l'appel de la municipalité pour fleurir, décorer, élaguer et effectuer différents travaux afin d'avoir un village où il fait bon vivre. Ensuite, chaque nouvelle famille s'est vue remettre une corbeille de produits locaux. Monsieur le maire a enfin invité l'assemblée à partager les petits fours et la « coupette ». Pour terminer, il a dit « Amusez-vous, riez, on a assez souffert ces dernières années. »



Assemblée générale de l'association Bourg Patrimoine et Traditions

Vendredi 13 janvier, à 18 h, s'est déroulée l'assemblée générale de Bourg Patrimoine et Traditions (BPT). Le quorum étant atteint, Sébastien André, président de l'association a ouvert la séance, en présentant l'ordre du jour. La secrétaire, Isabelle Rouot a donné lecture du compte rendu de la dernière assemblée, celui-ci a été adopté à l'unanimité. Sébastien résume les actions de l'année 2022 : « des manifestations devenues désormais des incontournables grâce à l'implication d'une équipe soudée, motivée avec l'aide de bénévoles disponibles. Les objectifs ont été atteints ».

L'association compte soixante-trois adhérents, l'objectif étant la restauration de l'escargot de Bourg. Deux spécialistes dans la construction en pierre sèche, ont apporté de précieux conseils quant à la suite de l'opération de sauvetage de cet édifice. Les travaux prévus cette année seront la poursuite de la démolition des parties en mauvais état, afin de pouvoir comprendre comment cet escargot était bâti, et d'assurer la reconstruction sur une base stable et solide. De nombreuses séances de travaux seront programmées tout au long de l'année, si la météo le permet. Le président a remercié tous les bénévoles œuvrant à la remise en état de cet édifice, il remercie aussi les habitants du village et des villages voisins qui participent aux manifestations organisées par l'association afin récupérer les fonds nécessaires aux travaux.

La trésorière a ensuite présenté les chiffres de l'année écoulée, le solde financier est positif, il sera utilisé à bon escient pour l'achat des matériaux de construction. Sur six membres du conseil d'administration, le tiers sortant, cinq souhaitent poursuivre, la personne se retirant a été remplacée sans difficulté. Des manifestations prévues en 2023 sont : le repas de printemps le samedi 18 mars, le vide grenier dimanche le 25 juin toute la journée, la « poulet party » le dimanche 30 juillet et la soirée beaujolais nouveau le vendredi 17 novembre, et peut-être l'organisation d'un loto à l'automne.

A l'issue de l'assemblée générale, le président a conclu en souhaitant une bonne année 2023 à tous, « l'avenir s'annonce serein ». L'assemblée s'est terminée par un apéritif offert par la commune.



Nouveaux Habitants

Angélique Tesson et ses deux plus jeunes enfants de 8 et 11 ans viennent d'emménager dans la maison qu'elle a achetée il y a quelques mois. Angélique a eu un coup de cœur pour cette habitation, proche de son lieu de travail, au Jum' Hôtel. Les deux garçons empruntent les transports scolaires pour se rendre à l'école primaire de Saints Geosmes. Angélique a aussi deux enfants aînés de 24 et 27 ans et est l'heureuse grand-mère de deux petits-enfants. Elle aime beaucoup les animaux, elle possède trois chiens ainsi que plusieurs chats. La maison acquise a une histoire : c'est l'ancien café-épicerie du village qui a fermé ses portes lorsque les propriétaires ont pris leur retraite à la fin des années 1980. Ils l'avaient ensuite transformé en coquette maison d'habitation. Nous souhaitons à Angélique et ses deux garçons une bonne intégration dans le village.

FEVRIER

Carnet rose

Lyna, joli poupon, a montré sa petite frimousse le 16 février. Cette petite fille est le premier enfant d'Anaïs Louvet, vendeuse en boulangerie et de Clément Morin, conseiller bancaire.

Elle a poussé son premier cri à la maternité de Dijon. Ce jeune couple habite au village depuis 2021. Le chien, Flocon, un labrador, a très bien accueilli le bébé étant préparé par ses propriétaires à la venue de Lyna. Lyna est la deuxième naissance de sexe féminin depuis le début de l'année à Bourg.

Ses parents sont agréablement surpris, car elle les laisse déjà dormir toute la nuit, c'est un bébé très sage d'après sa maman.

Félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur à Lyna.



MARS

Pas de distillation cet hiver...

Samedi 11 mars, 19 personnes ont pris place au Moulin de Brennes, chez Karen, pour partager le repas de midi, organisé par les bouilleurs de cru de Bourg. C'est la troisième fois qu'un repas à l'extérieur est organisé. Le syndicat des bouilleurs de cru compte à ce jour 16 adhérents. Après deux années sans distillation, tous souhaitent que l'année 2023 soit riche en fruits dans les vergers, afin de permettre à l'alambic de fonctionner lors de la prochaine saison. L'eau de vie réalisée à Bourg est issue de fruits récoltés dans les vergers du village, à maturation et mis en fût rapidement. Pour André, « c'est la qualité qui compte ».

Le président du syndicat, informe que tous les propriétaires ou locataires ayant un verger peuvent adhérer et distiller les fruits récoltés. Une subvention à hauteur de 50% est allouée par le département, par le biais du syndicat, à l'aide à la plantation d'arbres fruitiers pour l'achat de 10 arbres minimum et 30 arbres maximum. Les vergers en milieu rural, sont une composante essentielle du patrimoine. Pour de plus amples renseignements prendre contact auprès du syndicat des bouilleurs de cru. C'est la deuxième année consécutive que trois bouilleurs de cru de Bourg ont participé à cette opération.

Le président conclut « le syndicat se porte bien, les adhérents se renouvellent, pour l'instant il ne manque que les fruits ».

André est le doyen des bouilleurs de cru de Bourg. Depuis soixante-dix ans, il distille les années où cela est possible. « On fait de la goutte pour le plaisir de faire de la goutte » dit-il avec un large sourire.



Soirée festive autour d'un cassoulet

Samedi 18 mars, la soirée cassoulet, organisée par l'association « Bourg Patrimoine et Traditions », a rassemblé une cinquantaine de convives autour de grandes tables joliment décorées aux couleurs printanières. Dans son mot d'accueil, le Président, Sébastien André, a remercié vivement tous les bénévoles ayant œuvré à la préparation de cette soirée festive. Après avoir trinqué avec les gâteaux salés et amuse-bouches, le cassoulet cuisiné par un traiteur de Chalindrey a été apprécié de tous. La farandole de desserts maison, pas moins de 19, préparés par les pâtisseries de l'association, ont vite trouvé place dans les assiettes de chacun.



Les prochaines manifestations pour la période estivale, organisés par Bourg Patrimoine et Traditions sont le vide grenier et le « poulet party ». Le printemps étant de retour, les travaux pour la rénovation de l'escargot vont bientôt reprendre. Les bénéfices des manifestations sont utilisés pour l'achat des matériaux nécessaires pour la remise en état de cet édifice

AVRIL

Bourg, terre de bénévoles...

Bientôt Pâques, les journées ensoleillées donnent des ailes aux bénévoles qui décorent le village afin qu'il soit des plus accueillants. Avant que notre jardinier attitré ne s'active à repiquer les fleurs qui orneront le massif tout l'été, Noël, un adroit bricoleur a fabriqué, peint et mis en place de jolies fleurs souriantes, lapin, poule, cloche et œuf de Pâques.



MAI

Les villageois toujours aussi fidèles pour la cérémonie du 08 mai

C'est sous un ciel ni pluvieux, ni ensoleillé que s'est déroulée la cérémonie commémorative du 08 mai, au monument aux morts. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'invitation de la municipalité. Dominique Thiébaud, maire, a lu le message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la mémoire. Message écouté avec attention dans le plus grand silence, puis deux jeunes garçons sont venus placer la gerbe de fleurs au pied du monument, juste avant la minute de silence. Pour terminer, enfants et adultes ont entonné la Marseillaise et le Chant des Partisans. Chacun s'est ensuite dirigé vers la salle de convivialité pour partager le verre de l'amitié.



JUIN

Fleurissement du village

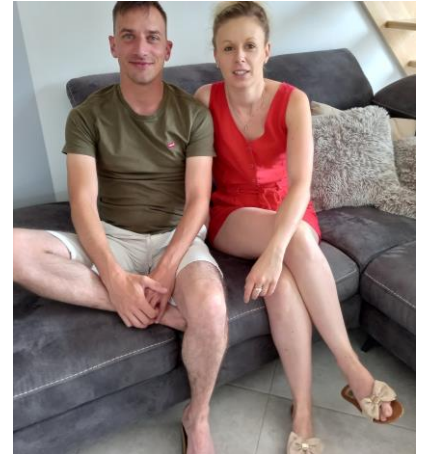


Samedi 3 juin, quelques bénévoles ont répondu présent pour aider Christine et Francis, délégués communaux au fleurissement du village. Les équipes se sont formées, pendant que les uns remplissaient de terre les pots, les autres repiquaient les fleurs. Les variétés ont été choisies en fonction de leur moindre besoin en eau. Le résultat obtenu : de superbes compositions florales ont été déposées à différents endroits de la commune. Voyant le village s'embellir, quelques habitants en ont profité pour fleurir l'ancienne fontaine ainsi que le massif Sully. Le soleil radieux et la température élevée n'ont pas découragé les participants, qui, au vu du résultat, n'ont pas regretté d'avoir transpiré.

Pour midi tout était terminé et comme dit le proverbe « Après l'effort, le réconfort ». C'est après avoir partagé le verre de l'amitié que chaque bénévole a regagné son foyer. Il restera à Christine et Francis la charge de l'arrosage afin que perdure la floraison.

Nouveaux habitants

La maison neuve du lotissement restée vacante suite au déménagement de ses propriétaires a trouvé acquéreurs. En effet, c'est un jeune couple Dany Balland, 32 ans, agent immobilier et sa compagne Paméla Theurez, 30 ans, cuisinière qui a eu un coup de foudre pour ce pavillon construit en 2017. Après les formalités d'usage, ils ont emménagé début juin. Dany et Paméla ont une petite fille, Juliette, âgée aujourd'hui de 14 mois. Bourg n'est pas un village inconnu pour Dany, qui y est né. Après avoir habité Brennes dans une maison qu'ils avaient rénovée, leur souhait le plus cher était de revenir au village dès que l'occasion se présenterait. C'est chose faite !



Pour améliorer cette propriété, il reste les entourages à terminer, ce qui permettra à leur chien, Naïa, berger blanc Suisse de profiter pleinement de l'espace de verdure.

Paméla aime les balades en bicyclette avec Naïa à ses côtés. Leur objectif est de participer à la vie du village au sein des associations. Nous souhaitons à cette jeune famille, une belle intégration dans leur nouvelle maison.

Reprise des travaux de l'escargot



Samedi 10 juin, 12 bénévoles de l'association Bourg Patrimoine et Traditions se sont rendus sur les lieux pour une séance de travaux. C'était la première de l'année et c'est sous un soleil radieux et dans une ambiance conviviale que les pierres ont été démontées et triées. Pour mémoire : le projet de restauration de l'escargot a été lancé en 2015 par l'association BPT dans le cadre d'un projet plus global concernant le réaménagement du coteau des anciennes vignes et la mise en valeur des roches de Cherrey. Depuis, de nombreuses séances de bénévolat ont permis d'effectuer les travaux tels que débroussaillage, enlèvement des éboulis, tri et stockage des pierres, rabaissement de la partie sommitale jusqu'au niveau possible de reconstruction, étalement de l'intérieur de la cadole ...

En parallèle, il a été établi un dossier de reconstruction de l'escargot qui n'a pas encore trouvé son aboutissement.

La séance de ce samedi a constitué l'ultime phase de déconstruction qui s'est déroulée sous l'œil attentif des participants afin de déterminer les parties à démonter. L'aide des engins mécaniques a été la bienvenue pour l'enlèvement de la pierraille et l'arasement autour de l'édifice. Afin de gagner du temps 2 bénévoles avaient commencé le débroussaillage durant la semaine.

C'est autour du barbecue préparé par Simone que la matinée de travail s'est terminée. Ce fut l'occasion d'échanger sur l'étude de faisabilité de reconstruction de l'escargot actuellement en cours.

Affluence des jours heureux au vide-grenier de Bourg Patrimoine et Traditions

Le parking à voitures était complet, la déambulation des visiteurs n'a pas cessé de la journée, on avait rarement vu autant de monde en même temps dans le village. Dimanche 25 juin, l'association Bourg Patrimoine et Traditions (BPT) a organisé son 5^{ème} vide grenier. Dès 5 h, les organisateurs présents ont mis les barrières de sécurité et les panneaux invitant les acheteurs du dimanche à bien se garer.



Tout était prêt pour accueillir les premiers acheteurs avant les grandes chaleurs. Pour accueillir les exposants en toute convivialité, la charrette contenant café, thé, tisane, brioche et gâteaux a sillonné les rues en s'arrêtant vers chacun. Environ vingt exposants de plus que l'an dernier étaient présents, du jamais vu les autres années. Il faut dire qu'en 2022, le temps ne s'y prêtait pas, froid et pluie ayant perturbés exposants et visiteurs. Cette année, le ciel bleu et le soleil chauffant étaient au rendez-vous pour la plus grande joie des membres de BPT. Les coins ombragés ont été prisés, les parasols protecteurs ouverts en grand pour les exposants. Les visiteurs, eux n'ont pas oubliés les casquettes et les chapeaux ainsi que la protection par crème solaire. Les stands gaufres, sandwiches et barbecue, frites et boissons fraîches ont été dévalisés (pas moins de 70 kg de frites cuites traditionnellement).

En même temps que le vide-grenier, les promeneurs ont pu s'arrêter devant le stand explicatif de chasse et nature. Philippe et Xavier ont expliqué tout au long de la journée à l'aide d'échantillons, les essences et les feuilles des arbres, des peaux d'animaux à fourrures ainsi que certains d'entre eux empaillés étaient mis à disposition pour le toucher : doux comme la fouine, la martre ou le rat musqué, rugueux comme le sanglier ... Chacun a pu admirer aussi les mâchoires du faon jusqu'au cerf adulte. Ces mâchoires donnent l'âge des animaux, et contrairement à ce que l'on peut croire, ce ne sont pas les bois qui le déterminent. Le tir à l'arc installé a permis à de nombreux non-initiés à pratiquer des essais sur un sanglier en polystyrène. Le tir à l'arc est un sport de maîtrise, de concentration, on garde son calme et surtout c'est moins impressionnant qu'une arme à feu. Non loin de là, les enfants étaient en admiration devant les camions miniatures téléguidés par Michel de l'association « Les miniatures haut-marnaises » de Saints Geosmes, on pouvait voir ces engins en plein travail de chargement de bois, de sable etc. ... Sur les grilles devant l'église, Michel et Bernard membres de l'association BPT avaient préparé une belle description sur l'évolution de la culture de la vigne en Haute-Marne et plus particulièrement à Bourg de 1812 à 1912. La surface cultivée était de 9063 hectares dans l'arrondissement de Langres. Les premiers phylloxéras ont anéanti les cultures. Un documentaire fort bien expliqué, avec photos à l'appui.

Aux dires de certaines personnes extérieures au village : Bourg est un village agréable, propre et accueillant c'est pour cela que nous aimons venir les jours de vide-grenier. Organisateurs, exposants et visiteurs garderont dans leurs mémoires cette belle journée d'été. Beaucoup promettent de revenir l'an prochain. Lorsque les rues sont redevenues accessibles, que les volontaires disponibles de BPT ont eu tout rangé, le dernier quart d'heure a été consacré au verre de l'amitié avant de se séparer heureux et satisfaits !



JUILLET

Dernière matinée de bénévolat avant l'été

Samedi 1^{er} juillet, dès 8h, le rendez-vous était donné à la mairie pour la distribution des tâches prévues pour la matinée de travaux collectif. Quelques personnes se sont portées volontaires pour seconder l'équipe municipale. Protégés par des habits de pluie, les bénévoles ont pu entreprendre le désherbage manuel du cimetière, du monument aux morts et des alentours de l'église pendant que d'autres faisaient ronfler les débroussailleuses au lagunage. D'autres bénévoles ont donné un coup de propre à la salle de convivialité et à la mairie.

Au frais, à l'intérieur de l'église des conseillers ont réinstallé, à l'aide de câbles, les lustres descendus pour un nettoyage en profondeur.

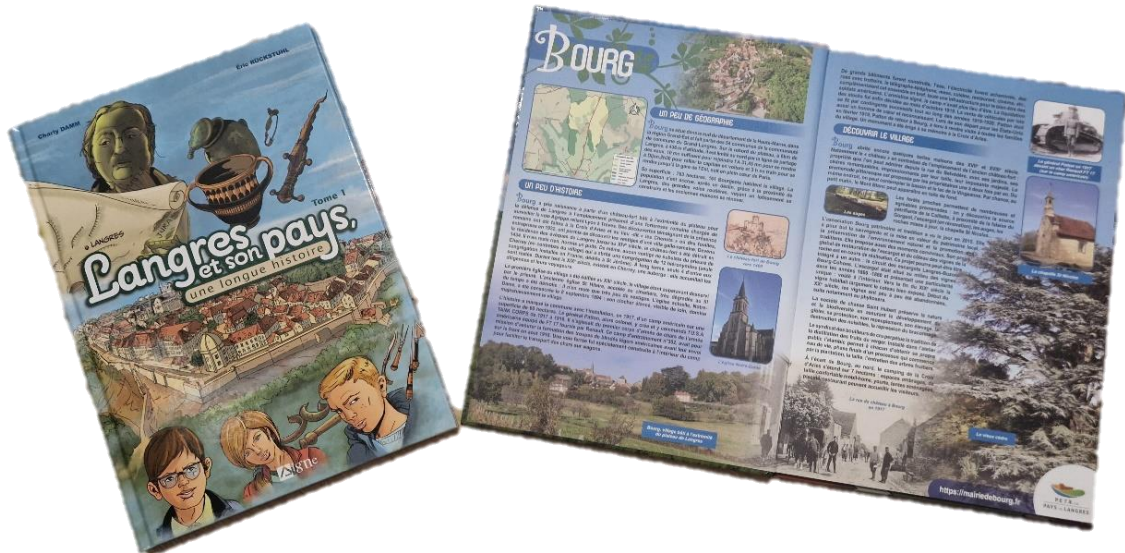
A partir de lundi, d'importants travaux seront entamés dans l'édifice religieux pour la remise en place de nouveaux vitraux. L'église ne sera plus accessible pendant cette période. Heureux du travail accompli durant la matinée les présents ont partagé le verre de l'amitié, tout en programmant une prochaine séance à l'automne



Yoga en pause estivale

Mercredi 5 juillet la séance de yoga dispensée par Nicole Georges, professeur de l'IFY (institut français de yoga) n'avait rien à voir avec les séances des autres semaines. Les pratiquants du jeudi ainsi que ceux qui suivent les cours du lundi à la halle de la santé de Villegusien ont rejoint leurs amis du mercredi à la salle de convivialité de Bourg pour festoyer. Les grandes tables ont été dressées, chaque convive a débarrassé ce qu'il avait apporté pour ce repas "à l'auberge espagnole". L'échange de recettes dont les cuisinières et pâtisseries du jour détiennent les secrets d'une bonne réussite a permis de passer un moment très convivial dans une ambiance "vacances et relax". Avant de clôturer et de se séparer, Nicole a communiqué la date de reprise prévue la semaine du 18 septembre, même lieu. Les informations nécessaires pour l'inscription seront communiquées ultérieurement. Pour l'instant, laissons le corps et l'esprit à repos estival bien mérité !

Nos petites lectures de l'été



Intrigué par des jeunes désireux de découvrir la ville de Langres, Denis Diderot descend de son piédestal sur la place portant son nom. Il décide de les entraîner dans les rues de ville, mais aussi à la découverte des villages environnants.

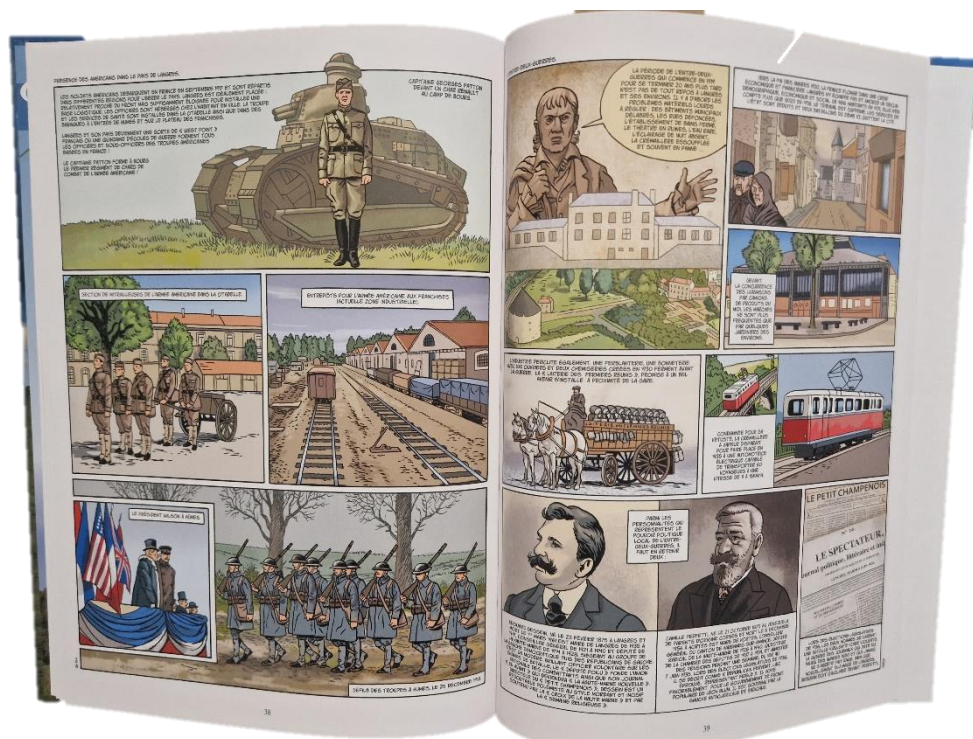
C'est ainsi que commence la bande dessinée « Langres et son Pays, une longue histoire », relatant l'Histoire de la ville et ses environs dans le respect des faits historiques (à l'exception de la statue de Diderot qui est toujours bien installée sur sa place...)

Les deux tomes ont été écrits par Charly Damm*. Le tome 1 a été dessiné par Eric Rückstuhl**, le tome 2 par Alain Paillou***. Porté par le PETR, ce projet a également réuni le service Patrimoine de la Ville de Langres et du Pays d'arts et d'Histoire, ainsi que différentes communes du pays de Langres, dont la commune de Bourg. Les albums ont donc la particularité d'avoir une double-page présentant la commune qui les commercialise. Si vous souhaitez découvrir ces bandes dessinées personnalisées à l'image de notre belle commune, vous pouvez vous les procurer au prix de 19,90€ l'unité à la mairie de Bourg, les mercredis de 14h à 18h, ainsi qu'au camping de la Croix d'Arles.

*Biographie auteur : <https://www.bedetheque.com/auteur-44152-BD-Damm-Charly.html>

**Biographie dessinateur tome 1 : <https://www.bedetheque.com/auteur-10093-BD-Ruckstuhl-Eric.html>

***Biographie dessinateur tome 2 <https://www.bedetheque.com/auteur-10464-BD-Paillou-Alain.html>



La Compagnie du Plat'ô entre en scène !

Une nouvelle association vient d'être créée à Bourg : la Compagnie du Plat'Ô. Le nom de cette association fait référence au Plateau de Langres où elle est implantée, mais aussi au plateau de scène. Elle regroupe 12 comédiens amateurs, débutants ou plus expérimentés, ainsi que des bénévoles qui participent à l'organisation des représentations.

Pour la fin d'année, un spectacle humoristique est en préparation : le bureau de l'association a choisi quatre pièces campagnardes. La distribution des rôles est d'ores et déjà faite, chacun devra apprendre son rôle pendant l'été. Les répétitions dans la salle de convivialité de Bourg débuteront fin août, et auront ensuite lieu tous les mercredis à 19h30 et vendredis à 18h30. Début septembre, les comédiens de la Compagnie du Plat'Ô recevront Jérôme Hudeley, metteur en scène. Il viendra leur apporter son expertise et ses conseils. De nombreuses représentations sont déjà prévues dans les communes alentours.

La Compagnie du Plat'Ô compte actuellement une quinzaine de bénévoles adolescents et adultes et elle continue de s'agrandir. Si vous souhaitez les rejoindre en tant que comédiens ou organisateurs (entrées, montage des décors, ...), contactez Marie-Claude Gay au 06 78 14 90 89 ou 03 25 88 43 30.

Dates des représentations (à confirmer)

21 / 10 : Longeau

12 / 11 : Aprey

18 / 11 : Brasserie Lingonne à Rivière-les-Fosses

25 ou 26 / 11 : Marac

03 et 04 / 12 : Chalindrey

09 et 10 / 12 : Langres



Les travaux au cimetière

Depuis plusieurs années, l'accès au cimetière continue de se dégrader. Il était temps d'y remédier. Le conseil municipal a décidé de mettre ce dossier en chantier sur 2023.

Les problématiques à gérer sont multiples :

- Ruissellement des eaux pluviales venant de la rue de l'église qui traversent le cimetière pour se déverser chez un particulier.
- Pas de garde-corps sécurisé.
- Plusieurs marches pour accéder aux tombes.
- Revêtement complètement dégradé sur l'accès principal, rendant celui-ci glissant et dangereux, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Accès difficile aux engins des pompes funèbres.



Avec le cabinet Euro Infra qui nous accompagne sur ce dossier, nous avons retenu la solution schématisée ci-dessous. Il faut être conscient que notre cimetière ne sera pas complètement aux normes PMR, sa situation ne le permet pas. Les travaux consistent :

- A installer un nouveau portillon ainsi qu'un garde-corps allant jusqu'au palier inférieur ;
- A recueillir et canaliser les eaux pluviales de la rue par la pose de bordures et grilles d'évacuation. Le revêtement extérieur au cimetière sera en enrobé ;
- A créer des seuils pour le portail du particulier et pour le portillon du cimetière pour gérer les eaux de ruissèlement ;
- A supprimer les marches jusqu'au palier inférieur en réalisant un dallage en béton désactivé ;
- A restaurer l'escalier en pierre en bas du cimetière.

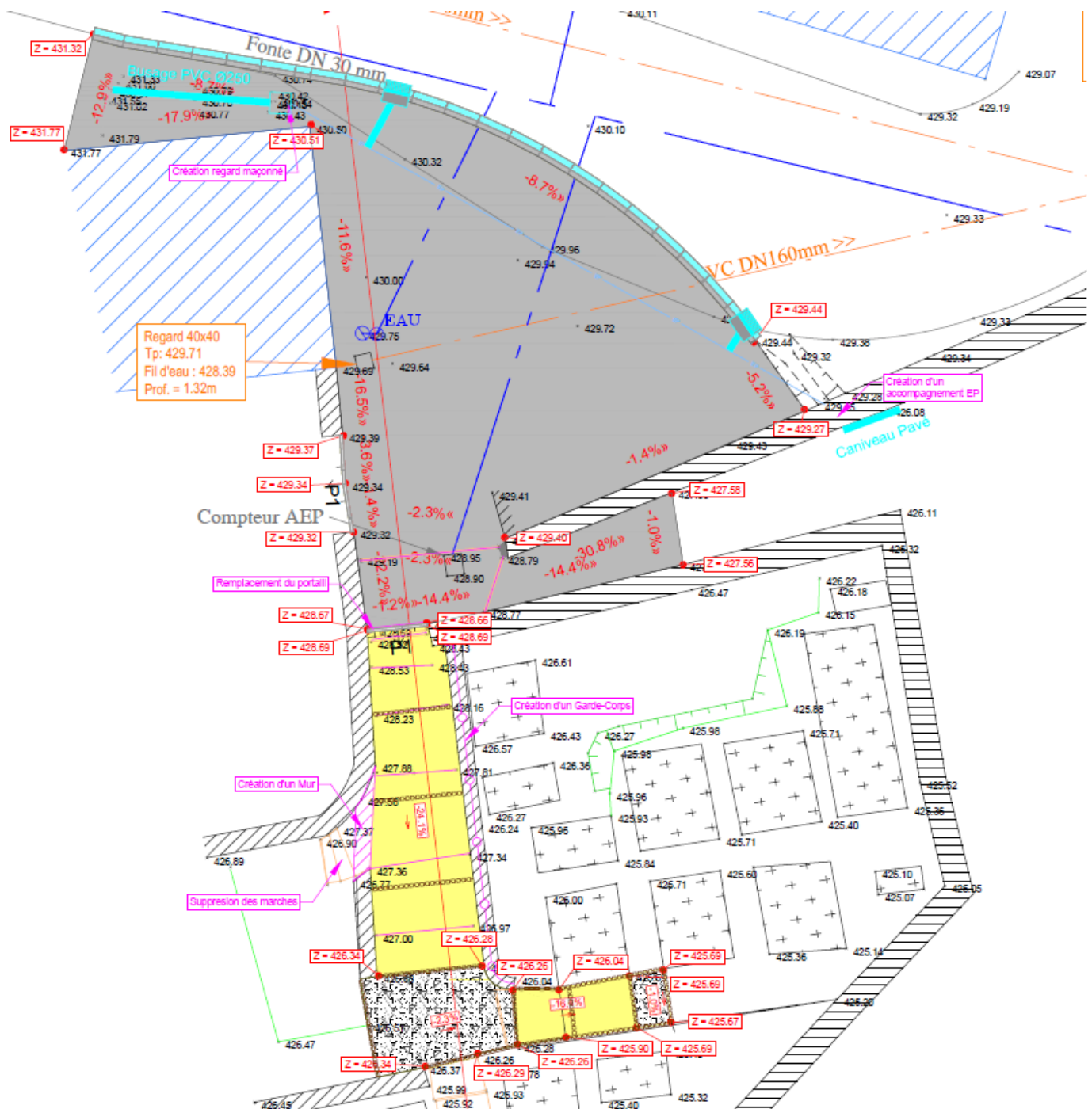
L'entreprise Martel de Chaumont a remporté l'appel d'offre pour la somme de 36 975€ HT

La commune a sollicité et obtenu des subventions :

- Auprès de l'état : 40%
- Auprès du conseil départemental : 20%

Il restera à charge de la commune environ 14800 € HT

Les travaux débuteront le 20 août 2023 pour une durée prévisionnelle de 6 semaines. L'accès aux tombes sera impossible certains jours notamment lors du coulage de la dalle en béton désactivé et de la pose de l'enrobé. Merci de votre compréhension.



RAPPEL : il est bon de rappeler les règles de respect du voisinage envers les nuisances sonores. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses, tronçonneuses, bétonnières...ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (Article 10 – 11 – 12 Arrêté n° 3143 Préfecture de la Haute Marne) :

**En semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Les décisions du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

2022_33 - CC du Grand Langres : Modification Statutaire Changement d'adresse du siège social - Approbation

Vu la délibération n° 2022-74 du 22 septembre prise lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Grand Langres considérant la nécessité d'établir le siège social de la CC du Grand Langres à compter du 1^{er} janvier 2023 au Bâtiment 21, 27 Place d'Armes Commandant Chauchard, CS 70127 - 52206 LANGRES Cedex ;
Le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification statutaire

2022_34 - Baux Communaux : Renouvellement

Après délibération, Le Conseil municipal décide :

- De renouveler cette location du terrain cadastré section ZB4 – Combe: 1ha36a à Monsieur ROUSSEY Stéphane, pour une durée de neuf années consécutives, à compter du 30 novembre 2021 au prix de 91.35 € par an.
- Le montant du fermage sera déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages défini par Monsieur le Préfet du département de la Haute-Marne.
- La taxe de remembrement annuelle sera remboursée à la Commune.

2022_35 - Budget Eau et Assainissement : Véolia - Convention d'assistance technique

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'entretenir le réseau d'eau de façon régulière et systématique et de les maintenir en bon état de fonctionnement. Il rappelle la délibération prise le 13 juin 2014 n°2019_4 concernant la proposition d'assistance technique de Véolia.

Cette convention avait pour objet :

- De fixer les conditions techniques, administratives et financières des prestations effectuées sur les installations de la commune.
- L'assistance à l'exploitation du service de distribution d'eau potable est conclue pour une durée de 3 ans.

Mais il s'avère que la surveillance hebdomadaire n'est pas pertinente.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de Véolia d'assistance technique ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rattachant à ce dossier

2022_36 - Arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de la « Source en Cherrey 1 » située sur la commune de BOURG et définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le captage de la ressource en eau « Source en Cherrey 1 » est inscrit sur la liste des captages prioritaires du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée et qu'à ce titre un programme d'action visant la protection du captage contre les pollutions diffuses d'origine agricole doit donc être mis en œuvre pour reconquérir la qualité de la ressource en eau.

Il indique ensuite que, depuis le lancement de la démarche, une étude hydrogéologique et un diagnostic des pressions agricoles ont été réalisés respectivement par le bureau d'étude sciences environnement et la chambre d'agriculture de Haute-Marne.

À partir de ces études, a été défini la zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Lors de sa séance du 25 novembre 2022, le COTECH a validé ce programme d'action et son applicabilité sur la zone de protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de la « Source en Cherrey 1 » située sur la commune de BOURG et définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau

2022_37 - Animation Agricole des captages 2023

Monsieur Le Maire lecture du devis reçu pour l'animation agricole des captages 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection des captages ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Opération 107 : Animation Agricole Captages 2023

Montant HT de l'opération	11 551,05 €
----------------------------------	--------------------

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Agence de l'eau	70%	8 085,74 €
Conseil Departemetal	10%	1 155,11 €
Total Aides		9 240,84 €
Commune	20%	2 310,21 €
Total Aides	100%	11 551,05 €

2022_38 Tarif Eau et Assainissement 2022/2023

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs annuels appliqués pour l'année 2021/2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs annuels d'eau et d'assainissement pour 2022/2023.

Les tarifs sont les suivants :

- EAU :

Abonnement	50,00 €
M3 d'eau	1.30 € / m3
Enlèvement compteur	80,00 €

- ASSAINISSEMENT :

Abonnement	30,00 €
M3 d'eau	0.70 €

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

2022_39 - Désignation Correspondant Incendie et Secours Sécurité Civile

Considérant la nécessité de désigner un correspondant Incendie et Secours Sécurité Civile,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Monsieur Ernest Dos Santos comme correspondant Incendie et Secours Sécurité Civile.

2022_40 - Budget Communal : Tarif location salle des fêtes 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du **01/01/2023** :

Pour les Habitants de Bourg	135 € le week-end	<i>(au lieu de 120 €)</i>
Pour les Associations de Bourg	30 €	<i>(au lieu de 25 €)</i>
Pour les Extérieurs de Bourg	220 € le week-end	<i>(au lieu de 195 €)</i>
	140 € la journée	<i>(au lieu de 120 €)</i>
Pour location Maxi 4 heures	60 €	<i>(au lieu de 50 €)</i>

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0.75 € l'unité
Chaise	18.30 € l'unité
Table	183,00 € l'unité
Assiette	4,00 € l'unité
Verre	1.50 € l'unité
Plat	12.20 € l'unité
Radiateur à inertie	700 €
Mange-Debout	50 € l'unité

2022_41 - Budget Communal : Tarif tables et bancs 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2022 de location des tables et bancs pour l'année 2023

2022_42 - Budget Communal : Tarif Mange-Debout 2023

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2022 de location des Mange-debout pour l'année 2023.

2022_43 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Effacement des réseaux aériens : Modification

Considérant que les travaux n'ont pas débuté en 2022, il convient de réactualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Réactualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP), selon les montants fixés dans le tableau ci-après, pour les travaux d'effacement des réseaux aériens qui s'élève à un montant à la charge de la commune à :
- Tranche 1 = 195 950 €
- Tranche 2 = 129 350 €

Soit un total de : 325 300 €

Libellé	N° AP/CP	Montant AP	CP prévu 2023	CP prévu 2024	CP prévu 2025
Effacement des réseaux aériens	2021-01	325 300 €	51.869,30€	136.715,35 €	136.715,35 €

2022_44 - Travaux 2023

Monsieur Le Maire informe que les travaux d'effacement des réseaux aériens prévus en 2021 vous pouvoir débuter en 2023.

Il indique également que les travaux d'accessibilité au cimetière prévus en 2022 vont se réaliser en 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la poursuite des travaux engagés soit l'effacement des réseaux aériens et l'accessibilité au cimetière.

2022_45 - Data Center

Monsieur Le Maire donne lecture de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique reçue de la part de Nexloop France.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette promesse synallagmatique de bail emphytéotique ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

- **Visite de Madame La Sous-Préfète :**

Monsieur Le Maire indique la venue de Madame la Sous-Préfète mercredi 21 décembre à partir de 14h30.

- **Animaux dangereux :**

Monsieur Le Maire indique que suite à des problèmes répétitifs avec le propriétaire d'un chien, il a pris attache auprès de la Préfecture pour la procédure à suivre afin d'éviter tous risques.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des conditions et des modalités afin de garantir la sécurité des habitants.

Dans le cas présent, il est décidé de suivre la procédure afin d'éviter d'autres accidents et de faire le nécessaire auprès du propriétaire du chien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

2023_01 - Approbation du Procès-Verbal du 15/12/2022

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 .

2023_02 - Budget Communal : Approbation du Compte Financier Unique 2022

La commune de Bourg s'est portée candidate pour l'expérimentation

Cela a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 pour le budget communal 13600.

L'expérimentation du compte financier unique concerne les budgets suivants :

- 13600 – Budget Communal

- 13602 – Budget Eau et Assainissement

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 à l'horizon 2024.

Le fonctionnement du compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le SGC de Langres et la Commune de Bourg afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Monsieur THIEBAUD Dominique ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2022, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
RESULTAT INVESTISSEMENT		
DEPENSES	40 163,15 €	25 263,69 €
RECETTES	10 835,48 €	24 026,62 €
Résultat de l'exercice 2022	- 29 327,67 €	- 1 237,07 €
Restes à réaliser	10 662,00 €	9 057,00 €
REPORT 2022	69 018,12 €	130,27 €
RESULTAT DE CLOTURE	39 690,45 €	- 1 106,80 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	88 389,14 €	22 317,14 €
RECETTES	96 764,00 €	26 311,29 €
Résultat de l'exercice 2022	8 374,86 €	3 994,15 €
REPORT 2022	44 556,70 €	12 359,56 €
RESULTAT DE CLOTURE	52 931,56 €	16 353,71 €
Résultat Globalisé (Invt - Fct) Exercice 2022	103 284,01 €	24 303,91 €

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023_03 - Budget SEA : Approbation du Compte Financier Unique 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2022, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
RESULTAT INVESTISSEMENT		
DEPENSES	40 163,15 €	25 263,69 €
RECETTES	10 835,48 €	24 026,62 €
Résultat de l'exercice 2022	- 29 327,67 €	- 1 237,07 €
Restes à réaliser	10 662,00 €	9 057,00 €
REPORT 2022	69 018,12 €	130,27 €
RESULTAT DE CLOTURE	39 690,45 €	- 1 106,80 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	88 389,14 €	22 317,14 €
RECETTES	96 764,00 €	26 311,29 €
Résultat de l'exercice 2022	8 374,86 €	3 994,15 €
REPORT 2022	44 556,70 €	12 359,56 €
RESULTAT DE CLOTURE	52 931,56 €	16 353,71 €
Résultat Globalisé (Invt - Fct) Exercice 2022	103 284,01 €	24 303,91 €

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023_04 - Budget Communal : Affectation du Résultat

Monsieur Le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique qui se décompose comme suit :

	Budget principal	Budget SEA
	13600	13602
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice	8 374,86 €	3 994,15 €
B - Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif N-1</i>	44 556,70 €	12 359,56 €
C - Résultat à affecter <i>= A + B (hors restes à réaliser)</i> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	52 931,56 €	16 353,71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement <i>D001 (si déficit)</i> <i>R001 (si excédent)</i>	39 690,45 € - 39 690,45 €	1 106,80 € - 1 106,80 €
E - Solde des Restes à réaliser d'investissement (3) <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement (1)</i>	10 662,00 €	9 057,00 €
F - Besoin de financement <i>F = D+E</i>	- €	- €
C - AFFECTATION	52 931,56 €	16 353,71 €
G - Affectation en réserve en investissement <i>G = au minimum couverture du besoin de financement</i>	R 1068 - €	- €
H - Report de fonctionnement (2)	R 002 52 931,56 €	16 353,71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter les résultats tel indiqué ci-dessus.

2023_05 - Budget SEA : Affectation du Résultat

Monsieur Le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique qui se décompose comme suit :

	Budget principal	Budget SEA
	13600	13602
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice	8 374,86 €	3 994,15 €
B - Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif N-1</i>	44 556,70 €	12 359,56 €
C - Résultat à affecter <i>= A + B (hors restes à réaliser)</i> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	52 931,56 €	16 353,71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement <i>D001 (si déficit)</i> <i>R001 (si excédent)</i>	39 690,45 € - 39 690,45 €	1 106,80 € - 1 106,80 €
E - Solde des Restes à réaliser d'investissement (3) <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement (1)</i>	10 662,00 €	9 057,00 €
F - Besoin de financement <i>F = D+E</i>	- €	- €
C - AFFECTATION	52 931,56 €	16 353,71 €
G - Affectation en réserve en investissement <i>G = au minimum couverture du besoin de financement</i>	R 1068 - €	- €
H - Report de fonctionnement (2)	R 002 52 931,56 €	16 353,71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter les résultats tel indiqué ci-dessus.

2023_06 - Budget Communal : Approbation du BP 2023

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2023 présenté par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2023	147 754,56 €
TOTAL RECETTES 2023	147 754,56 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2023	249 610,07 €
TOTAL RECETTES 2023	249 610,07 €

2023_07 - Budget SEA : Approbation du BP 2023

Le Conseil Municipal examine le budget primitif Eau et Assainissement pour l'année 2023 présenté par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2023	42 395,45 €
TOTAL RECETTES 2023	42 395,45 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2023	50 802,00 €
TOTAL RECETTES 2023	50 802,00 €

2023_08 - Fiscalité : Taux Imposition 2023

Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2022 :

- Taxe Foncier Bâti : 36,98 %
- Taxe Foncier non Bâti : 21,55 %
- Produit attendu : 51 169 €

Après analyse, le Conseil municipal et après avoir délibéré :

- décide d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2023 à hauteur de 2%, soit :
 - Taxe Foncier Bâti : 37,72 %
 - Taxe Foncier non Bâti : 21,98 %
 - Produit attendu : 52 192 €

Décide d'augmenter de 5% la taxe sur les résidences secondaires

2023_09 - Baux Communaux : Renouvellement

Le contrat de location du droit de chasse sur les propriétés communales arrive à échéance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le bail à la Société de Chasse Saint-Hubert de Bourg pour une durée de 9 ans au prix de 23 € par an
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce renouvellement.

2023_10 - Associations : Subventions

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide ou pas :

- D'accorder à l'Amicale des Donneurs de Sang une subvention d'un montant de 100 €(2022)

2023_11 - Travaux Réalisation conduite AEP - Zone de Cherrey

Monsieur le Maire indique la nécessité d'effectuer des travaux d'adduction en eau potable en Côte de Cherrey.

Ces travaux vont consister à la création d'une conduite afin d'alimenter en eau potable les habitations Côte de Cherrey

Monsieur donne lecture des devis reçus et propose le plan de financement suivant :

Montant TTC de l'opération	22 610,64 €
----------------------------	-------------

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Agence de l'Eau	80%	18 088,51 €
Total Aides		18 088,51 €
Commune	20%	4 522,13 €
Total Aides	100%	22 610,64 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux de création d'une conduite Côte de Cherrey;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aides auprès des financeurs ;
- D'accepter le plan de financement de ces travaux.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents au dossier

2023_12 - Travaux Enfouissement Réseau Electrique

Monsieur le Maire indique que les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 2 – Allée des Tilleuls va débiter.

Il rappelle que le montant à charge pour la commune de cette tranche s'élève à 129 350 € soit :

- Effacement des réseaux électriques : 25 250 €
- Travaux : 49 600 €
- Eclairage public : 25 500 €

Considérant que la partie Eclairage Public peut faire l'objet d'une demande de subvention, il conviendrait d'effectuer cette demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10%

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux d'effacement des réseaux aériens ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer la demande d'aide auprès du Conseil Départemental
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches signer tous documents afférents au dossier

2023_13 - Autorisation de Programme et Crédits de Paiement : Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Réactualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP), selon les montants fixés dans le tableau ci-après, pour les travaux d'effacement des réseaux aériens qui s'élève à un montant à la charge de la commune à :
- Tranche 1 = 195 950 €
- Tranche 2 = 129 350 €

Soit un total de : 325 300 €

Libellé	N° AP/CP	Montant AP	CP prévu 2023	CP prévu 2024	CP prévu 2025
Effacement des réseaux aériens	2021-01	325 300 €	77.610,00 € €	123.842,00 €	123.842,00 €

2023_14 - Budget Communal : Emprunt

Considérant que les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 2 – Allée des Tilleuls vont débiter en 2023 ;

Considérant que le montant des travaux seront élevés, il sera nécessaire de recourir à un emprunt ;

Considérant que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée sera versé à l'année n+1;

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- De contracter un emprunt d'un montant de 150 000 € ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches auprès des établissements bancaires ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes au dossier

2023_15 - Travaux Accès Cimetière

Monsieur donne lecture des devis reçus et propose le plan de financement suivant :

Opération 103 : Réhabilitation Accès Cimetière

Montant H.T. de l'opération	48 256,80 €
-----------------------------	-------------

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	30%	14 477,04 €
Etat - DETR	30%	14 477,04 €
Région	20%	9 651,36 €
Total Aides		38 605,44 €
Commune	20%	9 651,36 €
Total Aides	100%	48 256,80 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux d'aménagement d'accès au cimetière ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aides auprès des financeurs ;
- D'accepter le plan de financement de ces travaux.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents au dossier

2023_16 - Parcelle ZC19 : déclassement du domaine public communal en domaine privé communal

Vu la délibération du 09 septembre 2022 autorisant l'implantation d'un centre de collecte de données téléphoniques sur la parcelle cadastrée ZC0019 « Sur les Roches » ;

Vu la délibération du 15 décembre 2022 autorisant Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29
- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)
- le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 (Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement)

Considérant que la parcelle cadastrée ZC0019 au lieu-dit « Sur les Roches » d'une superficie de 4263 m² sise au lieu-dit « Sur les Roches Nord » est une parcelle partiellement boisée, non aménagée, propriété de la commune de Bourg ;

Considérant la nécessité de déclasser cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé communal après avoir constaté préalablement constaté de sa désaffectation ;

Monsieur le maire propose la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée ZC0019 sis au lieu-dit « Sur Les Roches » non ouverte au public, et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- constate la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée ZC0019 au lieu-dit « Sur les Roches » d'une superficie de 4263 m² sise au lieu-dit « Sur les Roches Nord ».
- prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée ZC0019 au lieu-dit « Sur les Roches » et décide de son intégration dans le domaine privé communal.

2023_17 - Redevance Occupation du Domaine Public : Orange

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2023:
- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien,
- De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

2023_18 - Amortissement Matériel de faible valeur

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération permettant de fixer la durée d'amortissement des matériaux de faible valeur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ou pas :

- De fixer la durée d'amortissement pour les matériaux de faible valeur à 1 an
- De déterminer qu'en dessous d'un montant de 1000 € il n'y aura pas d'amortissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

2023_19 - SDED: Travaux effacement aérien

Vu la délibération n°2023_12 du 10 mars 2023,

Monsieur le Maire informe que les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 2 – Allée des Tilleuls ne pourront débiter qu'après les travaux de la tranche 1 - Centre Village.

Il rappelle que le montant à charge pour la commune de la tranche 1 s'élève à 195 950 € soit :

- Effacement des réseaux électriques : 82 250 €
- Travaux : 75 200 €
- Eclairage public : 38 500 €

Considérant que la partie Eclairage Public peut faire l'objet d'une demande de subvention, il conviendrait d'effectuer cette demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10%

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 1 Centre Village ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer la demande d'aide auprès du Conseil Départemental ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches signer tous documents afférents au dossier

2023_20 - Emprunt : Travaux effacement aérien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'effacement Réseaux aérien ;

Considérant que le montant des travaux sont élevés il est nécessaire de recourir à un emprunt;

Monsieur Le Maire donne lecture des deux propositions d'emprunt reçues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De contracter auprès un emprunt d'un montant de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Taux d'intérêt fixe : 4.29 %
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

2023_21 - Fiscalité : Taux Imposition

Considérant la délibération n°2023_08 du 10 mars 2023, il s'avère que le taux pour les résidences secondaires ne pouvait excéder 2 %.

Il convient donc de revoir taux de la taxe pour les résidences secondaires.

Toutefois, Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2022:

- Taxe Foncier Bâti : 36,98 %
- Taxe Foncier non Bâti : 21,55 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 14.47%

Produit attendu : 61 401 €

Après analyse et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2023 à hauteur de 2%, soit :
 - Taxe Foncier Bâti : 37,72 %
 - Taxe Foncier non Bâti : 21,98 %
 - Taxe sur les résidences secondaires : 14.76 %

Produit attendu : 62 629 €

Cette délibération remplace la délibération prise le 10 mars 2023.

2023_22 - Elections sénatoriales : Election Délégué Titulaire

- Mme Christine GRANDVUILLEMIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2023_23 - Elections sénatoriales : Election Délégués Suppléants

- Monsieur Laurent GOUTRY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 1er suppléant pour les élections sénatoriales.
- Monsieur Eric HOGNON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2^{ème} suppléant pour les élections sénatoriales
- Monsieur Ernest DOS SANTOS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 3^{ème} suppléant pour les élections sénatoriales.

2023_24 - Approbation du Procès-Verbal du 10 mars 2023

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023.

2023_25 - Approbation du Procès-Verbal du 07 avril 2023

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 07 avril 2023.

2023_26 - SDED 52 : Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

En conséquence, Après en avoir délibéré Le conseil municipal,

- donne un avis favorable :
 - à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED52
 - aux modifications statutaires du SDED 52

2023_27 - SDED 52 : Proposition Eclairage Public

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement, il convient de choisir le matériel d'éclairage public. Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de choisir le matériel d'éclairage public suivant :
 - Lanterne d'éclairage public EVO
 - Coloris : Sablé AK61 (Gris 2900)
- de remplacer également les luminaires de la tranche 3 sans effectuer les travaux d'enfouissement.

2023_28 - Compagnie du Plat'O : Location salle de convivialité

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la compagnie de théâtre du Plat'Ô.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser de mettre à disposition la salle de convivialité moyennant une redevance d'un montant de 500 € par an ;
- décide d'établir une convention énonçant les conditions d'utilisation ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces et convention nécessaires à ce dossier.

2023_29 - Familles Rurales de Longeau : Location salle de convivialité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, que la salle des fêtes est mise à disposition à l'Association Familles Rurales de Lo ngeau, afin d'assurer la pratique du yoga pour la somme de 500 € par saison.

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande reçue.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes à l'Association Rurales de Longeau pour un montant de 500 € par an;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utilisées dans ce cadre

2023_30 - Lagunage : Recyclage des Boues

Monsieur Le Maire indique la nécessité d'effectuer le curage du lagunage et la nécessité de recycler les boues de ce lagunage. Considérant le coût élevé des études ainsi que des travaux,

Considérant que la Commune d'Andilly en Bassigny souhaite effectuer également ce type d'études, d'analyses et de travaux, Monsieur Le Maire donne lecture des devis reçus :

- pour l'étude Préalable du recyclage des boues pour la commune de Bourg.
- pour l'analyses de boues de stations type lagunage

Afin de réduire les coûts, Monsieur Le Maire indique qu'un groupement de commandes peut être envisagé avec la Commune d'Andilly en Bassigny.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le groupement de commande pour la réalisation des études et des analyses avec la Commune d'Andilly-en-Bassigny ;
- D'autoriser les études, les analyses et les travaux ;
- De confier à Monsieur Le Maire de Bourg la charge de mener toute la procédure pour l'exécution des études et des travaux ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des divers financeurs.

2023_31 - Club Football Groupement Sud 52 : demande de subvention

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas octroyer une subvention au Club de Football Groupement Sud 52.

2023_32 - Salle de convivialité : Contrat location - Caution

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer lors des locations de la salle de convivialité une caution d'un montant de 300 € pour toutes les personnes extérieures à la commune.

2023_33 - Bandes Dessinées : Vente

Considérant que les bandes dessinées sur le l'Histoire du Pays de Langres avec une double page personnalisée ont été achetées pour être vendues aux particuliers ;

Considérant que le Camping de la Croix d'Arles pourrait mettre en vente ce type d'ouvrages ;

Monsieur Le Maire propose que ces bandes dessinées Tome 1 et Tome 2 puissent être vendues par le Camping de la Croix D'Arles et aux particuliers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de proposer à la vente les ouvrages Histoire du Pays de Langres aux particuliers aux tarifs en vigueur soit 19.90 €
- Décide de vendre au Camping de la Croix D'Arles 10 exemplaires de chaque Tome au prix de 15 €

2023_34 - Régie Recettes

Vu la délibération du 30 août 2019 relative à la création de la régie de recettes,

Considérant la vente de Bandes dessinées, il convient de procéder à la modification de cette régie de recettes en régie de recettes, 14 juillet et de vente d'ouvrages

2023_35 - SPL-XDEMAT : Répartition du capital

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions,
- De donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Questions diverses

— Recensement 2024 :

Un appel à candidature d'un agent recenseur sera publié sur le journal de Bourg. Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

— Présentation Permis de Construire déposé par la Société Landor représentée par Monsieur Landanger :

Le Conseil Municipal trouve le projet n'est pas très adapté au territoire, déplore que le jardin de la maison soit dénaturé, détruit et que le futur bâtiment masque la vue d'une maison trop proche. Le Conseil fait la remarque que la zone de construction n'est pas une zone constructible dans le futur PLUi qui devrait être arrêté en septembre 2023. La commune ne sait pas comment les services instructeurs prendront en compte ces éléments.

– **Data Center** :

Le permis de construire a été déposé. La promesse de bail a été signée. Les travaux pourraient avoir lieu en automne.

– **Antenne relais** :

Monsieur Le Maire fait le point sur ce dossier. Il indique avoir envoyé plusieurs courriers pour demander des informations sur l'avancement du projet, mais resté sans réponse.

– **Entretien espaces verts - Monuments aux Morts** :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un devis reçu. Le Conseil Municipal estime le montant des travaux trop élevé. La recherche d'autres solutions est envisagée et voir peut-être avec les travaux d'aménagement du cimetière.

– **Sacem** :

La facture de la Sacem a été validée par le Conseil Municipal.



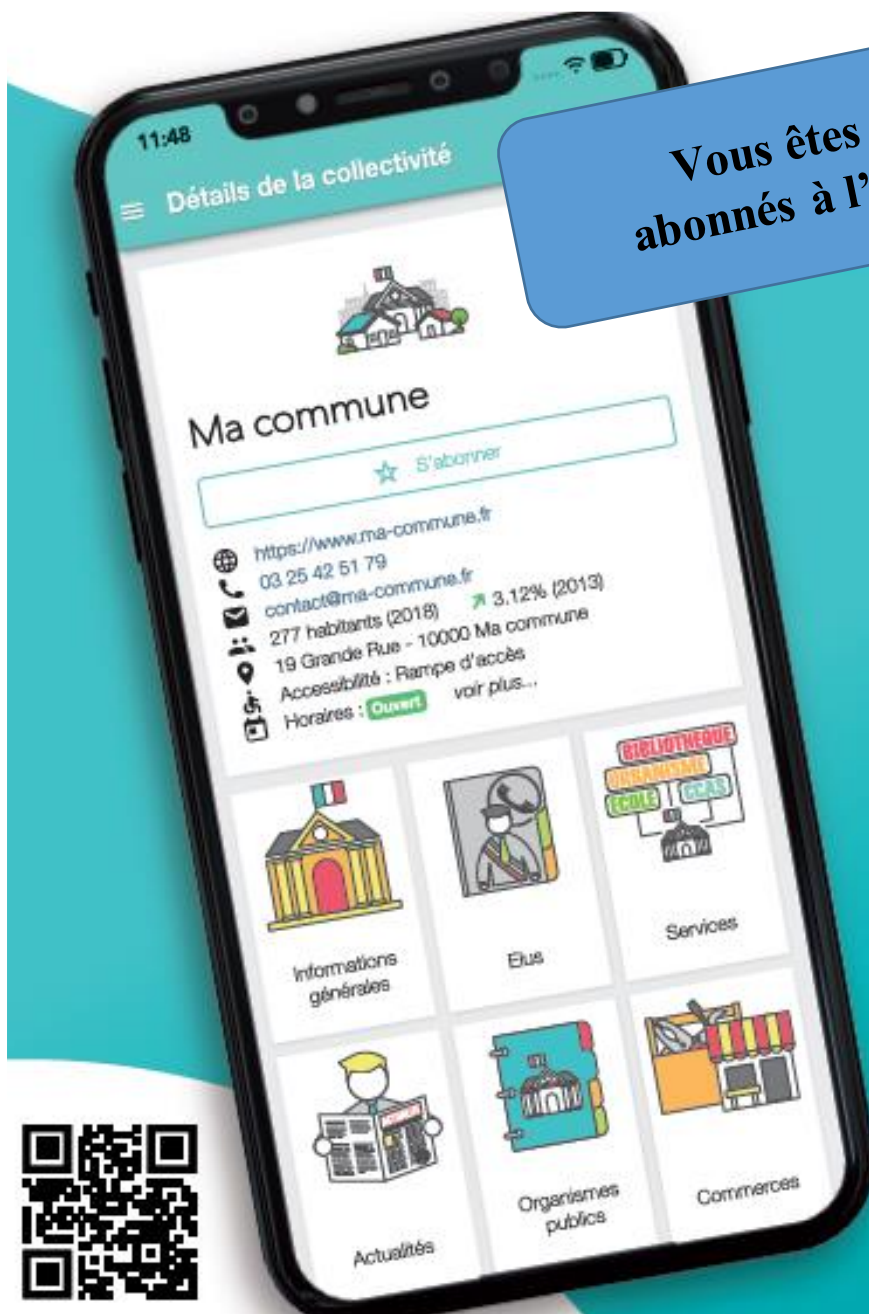
Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



~~ILLIWAP~~ MAELIS

A partir du 1^{er} janvier la municipalité change d'application pour communiquer avec vous. Plus complète, plus ludique, plus interactive...

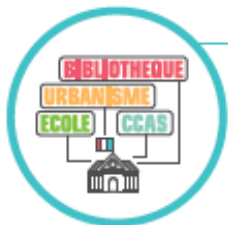
**Vous êtes déjà 78
abonnés à l'application**





◀ **Tout sur votre commune :** prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact...

Un annuaire à portée de main : retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité ▶



◀ **Retrouvez les services publics :** bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux...

Restez informé : consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux... ▶



◀ **Consultez les bulletins municipaux :** accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale



◀ **Réalisez vos démarches en ligne :** inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu...

Signalez à votre commune : informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, grafitti, défaut d'éclairage... ▶



Application à télécharger gratuitement sur :



Le jeu de l'été

Petit détour par le vide-grenier de Bourg

En ce beau dimanche de juin, le vide-grenier annuel, organisé par l'association Bourg Patrimoine et Traditions (BPT), est venu égayer les rues de la commune. Entre exposants et chineurs, vieilleries et bonnes affaires, chacun a pris plaisir à découvrir notre village sous un autre jour.

Vous êtes peut-être allés à la rencontre des bénévoles des associations présentes qui nous ont fait partager leur dynamisme et leurs passions : BPT pour découvrir l'histoire du village et pour nous régaler, l'association de chasse Saint Hubert pour nous faire observer la nature et l'association les Miniatures Haut-Marnaises de Saints-Geosmes, pour nous faire découvrir leurs véhicules.

Voici un donc un défi réservé aux curieux, aux observateurs, aux bavards ou tout simplement aux plus joueurs. Un panier garni sera remis au premier qui déposera à la mairie de Bourg toutes les bonnes réponses.

Bonne chance à tous !

Question 1 : En quelle année a été créée l'association Bourg Patrimoine et Traditions ?

Réponse 1 :

Question 2 : Combien d'exposants étaient présents au vide-greniers de Bourg le 24 juin 2023 ?

Réponse 2 :

Question 3 : Combien de dynamiques bénévoles de Bourg Patrimoine et Traditions étaient mobilisés ce 24 juin pour prendre soin des exposants et visiteurs ?

Réponse 3 :

Question 4 : A quelle échelle sont fabriqués les véhicules miniatures et leurs accessoires ?

Réponse 4 : / éme

Question 5 : Quelle charge peut porter le godet de ce véhicule miniature ?

Réponse 5 :



Question 6 : Quelle arme blanche est aussi utilisée pour chasser dans les bois de Bourg ?

Réponse 6 :

Question 7 : Qu'est-ce que les « brandeviniers » ?

Réponse 7 :

Question 8 : Quel était l'ancien nom de l'escargot de Bourg ?

Réponse 8 :

Question 9 : Avec quel élément chimique fonctionnent les batteries des véhicules miniatures ?

Réponse 9 :

Question 10 : Certains animaux sauvages peuplent la commune de Bourg. Sauriez-vous reconnaître leurs empreintes ?



Photo 1



photo 2



photo 3



Photo 4



photo 5



photo 6



photo 7

Réponse 10 :

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

Photo 7 :

Question Bonus : Que représente le motif floral sur le massif Sully à Bourg ?

Réponse Bonus :



Rendez-vous aux vœux de la municipalité pour découvrir le vainqueur du jeu sans oublier le petit cadeau

A retenir :

Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h30

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 43 30 (Marie Claude Gay)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Salle de convivialité : réservation: Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76

Tarifs: habitants de BOURG: 135 € le week-end

Associations de BOURG: 30 €

Personnes extérieures au village: 220€ le week-end et 140 € la journée

Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 60€

Transport à la demande par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : <https://linggo.fr/mobilite-villages>

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Boulangers : la Longeoise le mercredi et samedi

INFOS +

Recensement de la population

Du 18 janvier au 17 février 2024 aura lieu le recensement de la population à Bourg
Pour cela, la commune recrute un agent recenseur.

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire acte de candidature par un simple courrier ou par mail.



Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet - Laurent Goutry - Marie Claude Gay